Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-16_7_109-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, M. Ronan DANIEL, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Laurent MORIN, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Samuel POTIER DE COURCY

Absents excusés :

- Mme Noëlle FABRE MADEC a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- Mme Sophie MAR a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Marine JACOB
- M. Henri DE FRANCESCHI a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Mickaël STEPHAN

Date de convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 24
  - Votants : 32

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 16
(2025/7/109) - REVISION DU MONTANT ET DE L'ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME « TRAVAUX PHASE 1 DU POLE SPORTIF DE KEROZER »
RAPPORTEUR : ANDRE BELLEGUIC

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-16_7_109-DE

Compte-tenu du caractère pluriannuel des travaux de l'opération de construction du pôle sportif de Kerozer, une autorisation de programme (AP) dédiée a été créée en 2022 pour les travaux de la phase 1. Pour mémoire, une autre autorisation de programme spécifique a été créée en 2019 pour suivre les études (maitrise d'œuvre et autres études).

Le dernier échéancier prévisionnel des crédits de paiements (CP) pour l'autorisation de programme « Travaux de la phase 1 du pôle sportif de Kerozer » est présenté ci-dessous pour information :

Opérations/AP	Durée (année)	Total AP	Cumul réalisations au 31/12/2024 en €	CP 2025 en €
TRAVAUX PHASE 1 POLE SPORTIF (2022)	4	7 940 000,00	7 331 377,27	608 622,73

Les dépenses prévues en crédits de paiement sont inscrites dans les chapitres budgétaires correspondants à la nature de l'opération.

Considérant que les dernières factures de travaux ne sont pas réglées, il apparait nécessaire de prolonger la durée de vie de l'autorisation de programme d'une année. De plus, le montant des révisions attendu sur les derniers décomptes définitifs nécessitent l'augmentation de l'enveloppe globale d'un montant d'environ 50 000 euros.

Le montant total de l'AP est estimé ainsi à 7 990 000 € (TTC) pour une durée de 5 ans :

Opérations/AP	Durée révisée (en année)	Montant de l'AP (en €)	Montant révisé de l'AP (en €)	Modification AP (en €)
TRAVAUX PHASE 1 POLE SPORTIF (2022)	5	7 940 000,00	7 990 000,00	+ 50 000,00

L'échéancier des dépenses de travaux doit être revu en conséquence.

Il est donc proposé de réviser l'autorisation de programme en réajustant les crédits prévisionnels de la façon suivante, soit + 30 000 euros en 2025 et + 20 000 euros en 2026 :

Opérations/AP	Durée (années)	MONTANT DE L'AP révisé en €	Cumul réalisations au 31/12/2024 en €	CP 2025 révisés En €	CP 2026 et suivants En €
TRAVAUX PHASE 1 POLE SPORTIF (2022)	5	7 990 000,00	7 331 377,27	638 622,73	20 000, 00

Des nouveaux réajustements et révisions pourront être présentés avant le vote du prochain budget primitif et seront annexés aux documents budgétaires annuels.

Pour mémoire, le vote de l'autorisation de programme donne autorisation de procéder à des paiements de façon anticipée avant le vote du budget, dans la limite des crédits de paiements prévisionnels présentés.

Dans le cadre de la dernière année de l'autorisation de programme, les crédits non utilisés en 2025 seront reconduits automatiquement en 2026.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L 2311-3 et R 2311

VU la délibération n°2022/3/32 du 31 mars 2022, portant création de l'autorisation de programme « Travaux de la phase 1 du Pôle sportif de Kerozer »,

VU la délibération n° 2024//7/94 du 19 décembre 2024 révisant le montant et l'échéancier de l'autorisation de programme « travaux phase 1 du pôle sportif »

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-16_7_109-DE

VU la délibération n° 2025/2/17 du 3 avril 2025 révisant les autorisations de programmes en cours sur l'exercice 2025,

CONSIDERANT la finalisation des travaux de l'opération « Travaux phase 1 du Pôle sportif de Kerozer » et l'estimation des révisions de prix et avenants sur l'opération,

CONSIDERANT l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements relatifs à cette opération,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines et affaires générales »

Après en avoir délibéré, **25 votes POUR, 7 CONTRE** (Mme THEFAINE, M. LE BOHEC, Mme LE PRIELLEC, M. LARREGAIN, M. MORIN, Mme BULEON-GUILLE, M. POTIER DE COURCY)

Article 1 : **VOTE** la modification du montant et de la durée de l'autorisation de programme (AP) pour les dépenses de travaux de la phase 1 du pôle sportif de Kerozer) :

Opérations/AP	Durée révisée (en année)	Montant de l'AP (en €)	Montant révisé de l'AP (en €)	Modification AP (en €)
TRAVAUX PHASE 1 POLE SPORTIF (2022)	5	7 940 000,00	7 990 000,00	+ 50 000,00

Article 2 : **APPROUVE** l'ajustement des crédits de paiements de l'autorisation de programme « Travaux phase 1 Pôle sportif de Kerozer », pour les montants ci-dessous, présentés à titre indicatif :

Opérations/AP	Durée (année)	Total AP	Cumul réalisations au 31/12/2024 en €	CP 2025	CP 2026
TRAVAUX PHASE 1 POLE SPORTIF (2022)	5	7 990 000,00	7 331 377,27	638 622,73	20 000, 00

Article 3 : **PRECISE** que les crédits budgétaires prévus au chapitre 23 « Travaux en cours » du budget principal sont suffisants pour les crédits de paiements complémentaires pour l'exercice 2025 et seront inscrits sur l'exercice 2026.

Article 4 : **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable du Service de Gestion Comptable de Vannes.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 18 décembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Morgane LE ROUX

VILLE DE SAINT-AVE 56890